

# OPÉRATION

## SAUVER LE LAC !

A défaut d'entretien régulier et de stratégie clairement définie, **la survie de notre lac est désormais en jeu**. L'ensablement du lac menace la préservation de la biodiversité, la pérennité de l'ostéiculture et l'exercice des activités nautiques. La beauté des lieux, qui fait la renommée de Soorts-Hossegor et représente la source d'inspiration de tant d'artistes, s'en trouve également affectée.

Selon les experts et associations locales bien documentées, depuis 6 ans, 90.000 m<sup>3</sup> de sable se sont accumulés dans le lac. **La quantité de sable piégé en 6 ans** avoisine ainsi celle extraite lors du dernier désensablement d'envergure de 2019, à savoir **93.000 m<sup>3</sup>**.<sup>(1)</sup>

Pourtant, l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 prévoit que **pendant 10 ans - soit jusqu'en 2028 - un entretien annuel ou biennal** du lac soit réalisé par la communauté de communes MACS pour extraire **entre 20.000 m<sup>3</sup> et 30.000 m<sup>3</sup>** de sable à chaque opération. Force est de constater que **la régularité d'un tel entretien et le volume d'extraction prévu n'ont pas été respectés**.<sup>(2)</sup>

L'opération de désensablement par dragage mécanique, **initialement prévue entre octobre et novembre 2025**, avait pour **objectif d'extraire 15.000 m<sup>3</sup>** de sable du lac pour transporter ensuite ce volume par la nouvelle canalisation de la plage des Chênes lièges jusqu'aux plages océanes de Soorts-Hossegor. Opportunément conduits à 6 mois des élections municipales, ces travaux ont été réalisés avec un manque de préparation et une précipitation qui ont affecté le bon déroulé de l'opération. Parmi les nombreux dysfonctionnements relevés, la canalisation de transfert du sable depuis la plage des Chênes-lièges jusqu'à la plage Nord a ainsi été obstruée à deux reprises pendant plusieurs jours, retardant d'autant le transfert de sable prévu.

Si les dysfonctionnements techniques ne sont pas directement imputables à nos élus, les citoyens ne méritent-ils pas pour autant une véritable transparence dans le déroulement des opérations de désensablement et leur résultat ?

(1) Il s'agit du volume officiellement annoncé lors de la Soirée du littoral organisée à Soorts-Hossegor le 11 septembre 2025. Ce volume est contesté par la SPSH qui estime qu'entre 40 à 50.000 m<sup>3</sup> de sable ont été extraits en 2019 (Flash Info n° 65 du 30 octobre 2024). Depuis 2019, aucune autre véritable opération de désensablement n'a eu lieu. On notera seulement que durant l'hiver 2023, moins de 5.000 m<sup>3</sup> ont été déplacés sur des tapis roulants pour être déposés sur deux plages du lac où les marées les ont repris.

(2) L'arrêté du 14 mai 2018 concernant la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor a été délivré au bénéfice de MACS qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de désensablement du lac au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).



Par ailleurs, le fonctionnement de la canalisation de transfert du sable depuis la plage des Chênes-lièges jusqu'à la plage Nord présente un coût bien plus élevé que celui initialement annoncé - plus du double. En effet, la délibération du 26 juin 2024 (n° 20240626D06B) du conseil communautaire de MACS prévoyait un montant annuel prévisionnel de 180.000 € TTC pour l'exploitation de cet équipement, pris en charge à hauteur de 75% par des subventions (Europe, État, Région et FCTVA) et à hauteur de 37.972,66 € TTC par la commune de Soorts-Hossegor. Pour l'opération de l'automne 2025, le site internet de MACS et celui de la commune annoncent que le fonctionnement de la canalisation est pris en charge entièrement par la commune à hauteur de 381.000 € TTC. Les subventions annoncées ont-elles été sollicitées et seront-elles versées ?

Le regard tourné vers l'avenir, nous proposons un nouveau plan d'action pour parvenir à un véritable désensablement régulier, pérenne, respectueux de l'environnement et à coûts maîtrisés.

Premièrement, afin de définir une stratégie partagée par l'ensemble des parties prenantes dans le désensablement du lac et d'assurer son suivi, nous créerons, sans attendre, un comité du lac qui rassemblera toutes les parties prenantes sous l'égide de la commune de Soorts-Hossegor : la communauté de communes MACS, les services de la préfecture des Landes, le Syndicat mixte de rivières Côte Sud, le Sydec, l'Ifremer, les ostréiculteurs, les associations environnementales locales, les associations des différentes activités nautiques pratiquées sur le lac, la SPSH, les Amis du lac ainsi que toute association ou organisme souhaitant contribuer au succès du désensablement du lac.

Dans ce cadre, et sans attendre 2028, nous proposerons la conduite de nouvelles études environnementales afin de convaincre la préfecture d'autoriser la solution de dragage la plus efficiente du point de vue économique, environnemental et des différents usages du lac.

A date, il semble que le choix d'un dragage hydraulique, au moyen d'une drague aspiratrice, s'avère moins onéreux et plus respectueux de l'environnement (alimentation directe de la canalisation à partir de la drague aspiratrice). L'idée d'un "piège à sable" dans le canal ou à l'entrée du lac est également évoquée et mérite d'être étudiée pour établir sa faisabilité et son efficacité.

Deuxièmement, nous réinvestirons le projet de territoire au sein de MACS en défendant sans relâche les intérêts de notre commune. Nous aurons pour objectif de convaincre nos partenaires à MACS de financer un véritable désensablement du lac.